


FICHE PRODUIT DU FINANCEMENT DE LA T2A

Pour tous les établissements de santé, publics et privés

Quelle prestation ?	Financement des créances T2A MCO.		
Le schéma			
Support juridique	Contrat d'affacturage entre votre établissement et la société d'affacturage. Pour les EPS, signature dans le cadre d'un marché public.		
Créances T2A	Cession Dailly des créances T2A à la société d'affacturage.		
CPAM et ARS	<ul style="list-style-type: none"> ♦ La CPAM est notifiée du contrat par la société d'affacturage. ♦ L'autorisation de l'ARS n'est pas requise sauf pour les EPS ne remplissant pas les 3 critères listés à l'article D.6145-72-1 du décret n° 2019-903 du 29 août 2019. Uniquement dans ce cas. 		
Le financement			
Montant	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 100% du montant des créances T2A. ♦ Utilisation : A discrétion de l'établissement dans la limite du montant des créances cédées. ♦ Plafonnement : Le financement mensuel ne peut pas excéder 45 jours d'activité. 		
Calendrier	Le factor avance la trésorerie	La CPAM Rembourse le factor	
♦ Acompte 1	Le 15 du mois M d'activité.	Le 15 du mois M+1	
♦ Acompte 2	Le 20 du mois M d'activité.	Le 20 du mois M+1	
♦ Solde	Dès réception du nouvel Ovalide.	Le 5 du mois M+2	
Quel coût ?	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Une commission de gestion. C'est un pourcentage appliqué au montant des créances T2A gérées. Cette commission rémunère la gestion. ♦ Une commission de financement. Uniquement sur le montant des financements utilisés par votre établissement. Ce sont les intérêts correspondant à l'avance de trésorerie du factor. 		
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour les EPS : Selon les conditions définies dans le marché. Possibilité de contracter sur 3 ans renouvelables une fois. ♦ Pour les Ets privés : Durée indéterminée et résiliable à tout moment avec un préavis de 3 mois. 		
Qui contacter ?			
	Arnaud de Franssu Président	Tel. +33 07 85 10 74 19 adf@picarno.fr	PICARNO 34, rue de Beauvais 60300 SENLIS